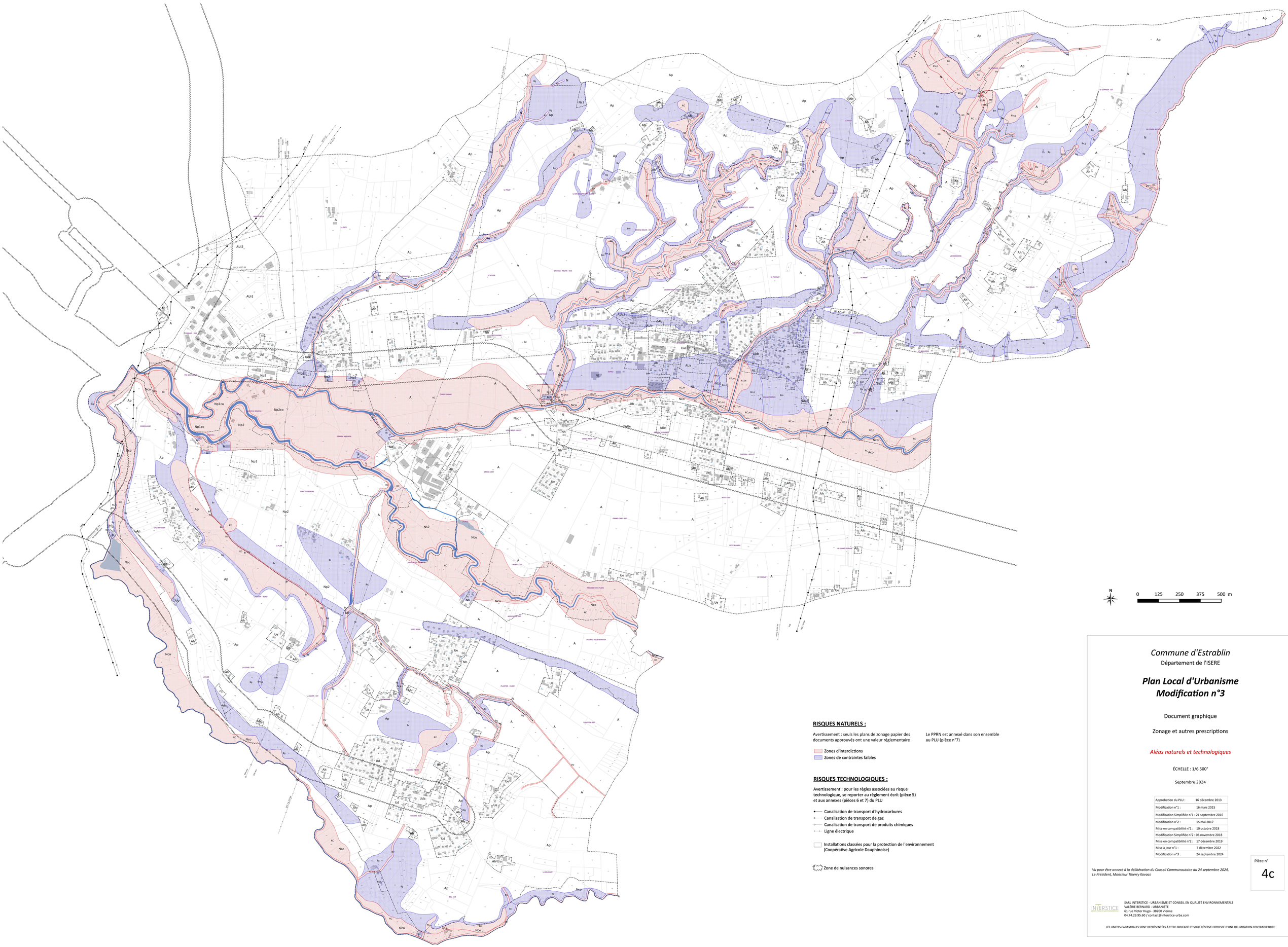

RISQUES NATURELS :

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Le PPRN est annexé dans son ensemble au PLU (pièce n°7)

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles

RISQUES TECHNOLOGIQUES :

Avertissement : pour les règles associées au risque technologique, se reporter au règlement écrit (pièce 5) et aux annexes (pièces 6 et 7) du PLU

- Canalisation de transport d'hydrocarbures
- Canalisation de transport de gaz
- Canalisation de transport de produits chimiques
- Ligne électrique

- Installations classées pour la protection de l'environnement (Coopérative Agricole Dauphinoise)

- Zone de nuisances sonores

Commune d'Estrablin

Département de l'ISERE

Plan Local d'Urbanisme Modification n°3

Document graphique

Zonage et autres prescriptions

Aléas naturels et technologiques

ÉCHELLE : 1/6 500°

Septembre 2024

Approbation du PLU :	16 décembre 2013
Modification n°1 :	16 mars 2015
Modification Simplifiée n°1 :	21 septembre 2016
Modification n°2 :	15 mai 2017
Mise en compatibilité n°1 :	10 octobre 2018
Modification Simplifiée n°2 :	06 novembre 2018
Mise en compatibilité n°2 :	17 décembre 2019
Mise à jour n°1 :	7 décembre 2022
Modification n°3 :	24 septembre 2024

Pièce n°

4c

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024,
Le Président, Monsieur Thierry Kovacs

SARL INTERSTICE - URBANISME ET CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
VALÉRIE BERNARD - URBANISTE
61 rue Victor Hugo - 38200 Vienne
04.74.29.95.60 / contact@interstice-urba.com

LES LIMITES CADASTRALES SONT REPRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SOUS RÉSERVE EXPRESSE D'UNE DÉLIMITATION CONTRADICTOIRE